

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 28 juin 2023

DEL_20230628_05

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **21**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET
Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM
Eric MEIGNEN - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à 20h00)
Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE donne son pouvoir à Claude AUFORT
- Gilles BRIAND donne pouvoir Sébastien WAIRY
- Stanislas FONLUPT donne pouvoir à Emilie CORDIER
- Denis ROULAND donne pouvoir à Jean-Louis LELIEVRE
- Magali MACE donne pouvoir à Laurence FREMINET

Absents : Elodie LE BOT - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

M. Sébastien WAIRY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Soutien aux territoires Demande de subvention au conseil départemental de Loire-Atlantique - Création d'une piste cyclable rue Laurencin

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 juin 2023

Et que la convocation avait été faite le

21 juin 2023

Dans le cadre de son projet politique, la majorité municipale se mobilise depuis plusieurs années pour encourager le développement des mobilités douces, des transports collectifs, et un meilleur partage de l'espace public entre usagers. L'objectif étant de faciliter et de favoriser les déplacements doux.

Ainsi, La commune de Trignac au travers de son Plan Local de Déplacement Opérationnel engagé depuis 2017, poursuit cette démarche en 2023.

En effet, beaucoup de personnes à ce jour utilisent leur voiture pour de faibles kilomètres. Cette pratique est très souvent argumentée par un manque de sécurité lors de déplacement à vélo. La création d'aménagement cyclable en site propre est un élément essentiel pour faire changer les pratiques, de nombreuses villes ont réussi leur pari (Nantes, Bordeaux, Lyon etc..).

Le projet se situe dans le centre de TRIGNAC, dans un quartier résidentiel, quartier appelé : la Gagnerie, plus précisément sur la totalité de la rue LAURENCIN. Il est prévu de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle sur la totalité de cette rue, ayant pour objectif de continuer le « barreau » déjà existant du lotissement de la Gagnerie (rue Delacroix). Ils sont les éléments de la piste cyclable structurante Est/Ouest de Trignac centre. Elle permettra de l'amener au fur et à mesure de nos aménagements jusqu'à nos écoles : Casanova (maternelle), Curie (primaire), au centre-ville et à la plaine de sport de l'Emprunt, jusqu'à la piste départementale RD133, permettant ainsi la pratique du vélo en toute sécurité pour nos jeunes et moins jeunes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_05-DE



Ce projet, de par son utilité recherchée, à une influence bien au-delà de ce seul quartier. En effet, cette continuité de piste cyclable va permettre de faciliter le déplacement des cyclos en direction également du quartier de Certé de Trignac, de la gare de Saint Nazaire, de son front de mer, mais aussi des villages, de la base canoé kayak.

Le début des travaux : Requalification, mise en sens unique et réfection de la voirie secteur des Brières et réalisation d'une piste cyclable sur la rue Laurencin, est prévu pour le lundi 22 mai 2023, pour une livraison estimée fin septembre / octobre 2023 (travaux tributaires de l'avancée des enfouissements des réseaux sur la rue Laurencin).

Le coût de l'opération d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une surface de 370 m² est de 21 000 € H.T. Cela implique : les terrassements, la GNTA 0/20 en reprofilage de 240 m², la GNTA 0/20 sur 25 cm soit 190 m², le Bitume beige 0/6 de 370 m², la signalisation verticale et horizontale.

Notre projet répond au développement de l'utilisation du vélo en zone urbaine tout en favorisant les liaisons entre les quartiers, notre centre-ville, le projet eaux et paysages et le GR34. **Pour ces raisons, nous sollicitons une subvention du département dans le cadre du soutien aux territoires d'un montant de 16 800€ H.T soit 80% de l'estimation du coût de l'aménagement de la piste cyclable.**

Estimation de l'opération globale : 192 000€ H.T
Estimation de la piste cyclable : 21 000€ H.T
Subvention demandée : 80% (16 800€ H.T) de l'opération piste cyclable
Soit une subvention sur l'opération globale de : 8,75% (16 800€ H.T)
Auto financement sur l'opération globale de : 91,25% (175 200€ H.T)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre du soutien aux territoires et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0

 Pour extrait conforme
De Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 03/07/2023
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_05-DE